



## Partage des biens dans le cas d'un divorce

Par **maxIII01**, le **05/04/2008** à **19:05**

Bonjour j'ai une question à vous poser concernant le passage des biens dans le cas d'un divorce.

Mon frère et sa copine vive depuis 2 ans ensemble ils ont décidé de se séparer. Ils ont acheté une grande maison à rénover et ont effectué un prêt pour cela. C'est mon frère qui a entièrement tout refait : maçonnerie, électricité, carrelage, chauffage .... Mon frère a travaillé comme un fou et la maison a donc pris beaucoup de valeur. Comment se déroule le partage de bien dans ce cas? Y-aura t-il 50-50 ou si la maison est vendue mon frère pourra t-il récupérer un pourcentage plus élevé de la vente du bien?

Merci de répondre à mes questions.

Par **Visiteur**, le **05/04/2008** à **23:00**

Bonsoir,  
S'ils ont acquis ensemble et que votre frère a travaillé pour le couple quand tout allait bien...c'est 50/50...mais il peut sans doute fournir les factures des achats pour qu'elles soient prises en compte...

Cordi@lement

Par **maxIII01**, le **06/04/2008** à **12:15**

Petite précision : ils n'étaient pas mariés.

Mon frère a fourni le travail manuel. Apporter les factures d'achats servaient-ils à quelque chose puisque ces factures ont été payées à l'aide d'un prêt payé par les deux parties.

De plus ce travail manuel peut s'estimer à 50 000 à 100 000 €.

Existe-t-il une possibilité pour récupérer cet argent?

Merci de vos réponses.